

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS2362

présenté par
M. Guiraud

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« et est ajoutée une phrase ainsi rédigée : « Le présent alinéa ne s'applique pas aux agents des réseaux souterrains des égouts et aux agents des services insalubres dont le régime de retraite relève de l'article L. 416-1 du code des communes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, les député·es du groupe parlementaire LFI-NUPES souhaitent que l'ensemble des dispositions de cet article que nous rejetons dans son intégralité ne s'appliquent pas aux égoutiers.

En France, les égoutiers sont environ 800. La capitale en compte 280. Plongés dans les entrailles des villes, ils sont le plus souvent invisibles, affublés de masque de sauveteur pour se mettre en sécurité en cas d'incident, les égoutiers se déplacent dans d'étroits tunnels avec précaution à la seule lumière de lampes frontales.

Il va presque sans dire que ce travail est de ceux qui usent la santé, pour reprendre un verbe cher au gouvernement. A l'humidité de l'air qu'ils respirent à longueur de journée se mêlent toutes sortes de gaz. Inspecter et nettoyer les tunnels d'égouts est une tâche qui ne laisse pas indemne et qui hélas, s'est vue amputer d'une certaine reconnaissance avec la suppression des fameux quatre critères de pénibilité que ce gouvernement n'a pas jugé bon de réintégrer : aux postures pénibles se mêle l'exposition à des agents chimiques dangereux. Aussi, les égoutiers ont une mortalité deux fois supérieure à la moyenne avant 65 ans.

Mais comme tout le monde, ils sont concernés par la réforme et vont devoir travailler deux ans de plus.

Au regard de leurs conditions très difficiles de travail, les égoutiers bénéficient d'un régime spécial, qui leur permet de partir dix ans avant l'âge légal de départ à la retraite. Une condition est à respecter : il faut atteindre 22 ans de service dans les égouts. Mais avec la réforme, il en faudra une de plus, donc 23. Une de trop. Les plans de visites médicales plus régulières et de reconversion

professionnelle que veut nous vendre le gouvernement sont de l'ordre du fantasmes pour améliorer la vie de tels travailleurs qui doivent avant tout conserver leur droit de départ anticipée à la retraite.

Aussi, les dispositifs iniques de cette réforme sur lesquels nous souhaitons que le gouvernement revienne, ne doivent pour le moins pas s'appliquer à cette profession d'égoutier.